



FEDERATION DEPARTEMENTALE FAMILLES DE FRANCE D'EURE ET LOIR
6 rue Charles Coulomb – 28000 CHARTRES

TÉL : 02.37.33.05.64.

E-MAIL : famillesdefrance.28@wanadoo.fr - SITE : famillesdefrance28.wifeo.com

Familles de France - Fédération Nationale reconnue d'utilité publique - Agréée par l'Education Nationale
Agréée d'éducation populaire - Agréée organisation nationale de consommateurs - Organisme de formation

Le 28 août 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EN EURE ET LOIR

**HAUSSE de 10% DU COUT MOYEN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019
EN SIXIÈME**

190.25€ et l'année dernière 172.87€

Mais inférieur de 1.81% à la moyenne nationale de **193.74€**

Pour la 34^{ème} année consécutive, les associations FAMILLES DE FRANCE de notre département participent aux enquêtes sur le coût de la rentrée scolaire pour un enfant entrant en 6ème.

Le mode de réalisation de l'enquête reste inchangé depuis l'origine.

La liste type de l'enquête est toujours composée de 45 références scolaires essentielles.

Papeterie 23.61% pour **44.91€**

Fournitures 51.03 % pour **97.08€**

Articles sport 25.37% pour **48.26€**

Coût moyen
190.25€

15 enseignes enquêtées sur les arrondissements de Chartres, Châteaudun, Dreux et Nogent-le-Rotrou
soit 5 Hypermarchés - 8 Supermarchés - 2 Magasins Spécialisés - 0 Internet.

3 circuits de distribution enquêtés comme les années précédentes

- 188.03 € en Hypermarché papeterie 46.24€/fournitures 99.24€/ sport 42.55€ soit +23%
- 189.18 € en Supermarché papeterie 39.64€/fournitures 86.46€/ sport 63.08€ soit +2.60%
- 197.38€ en Magasins spécialisés papeterie 50.17€/fournitures 108.91€ et sport 38.30€ soit+14%

5 Supermarchés en milieu rural et 3 en zone urbaine ont été enquêtés

C'est en Hypermarchés que la hausse est surprenante

Attention à ne pas succomber aux achats « tendances » pas toujours utiles ou de qualité à vérifier.

Pour compenser les frais annexes qui doublent le coût d'une rentrée, augmentation de 1% de l'ARS

Pour 3 millions de familles qui apprécieront cet apport au bénéfice des enfants scolarisés,

Familles de France estime que la modulation forfaitaire de cette allocation en 3 tranches d'âges ne permet pas de couvrir les coûts de la rentrée des 15 à 18 ans, notamment dans les lycées professionnels . Nous réitérons notre demande de modulation significative en fonction des niveaux.

Nous remercions les adhérents enquêteurs bénévoles et les enseignes qui les ont accueillis.